



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/15
5 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent-trente-deuxième session, 9-12 mars 2004,
point 4.2.6 de l'ordre du jour)

**PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 10
À LA SÉRIE 02 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 30**

(Pneumatiques)

Transmis par le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)

Note: Le texte reproduit ci-après, a été adopté par le GRRF à sa cinquante-quatrième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRRF/2002/17, sans modification (TRANS/WP.29/GRRF/54, para. 35).

Annexe 7, paragraphe 2.6.1, en référence au paragraphe 4.15.1 "lire" "paragraphe 4.1.15".

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>